



Confédération Paysanne de l'Indre
Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Buxières d'Aillac

24 juin 2020 – 20h

Maison de l'Agriculture, 24 rue des Ingrains, 36022 Châteauroux Cedex
Tel : 02-54-61-62-40 Courriel: confpays36@gmail.com
Site Internet : www.indre.confederationpaysanne.fr
Facebook : [Confédération paysanne de l'Indre](https://www.facebook.com/Confederationpaysanne.de.l.Indre)

Sommaire

1. LES POLITIQUES AGRICOLES.....	6
1.1 Lutter contre la désinformation gouvernementale concernant l'impact du lait cru sur la santé.....	6
1.2 S'opposer aux traités de libre-échange.....	6
2. LA DÉFENSE DU REVENU DES PAYSAN.NE.S.....	8
2.1 Revaloriser le paiement redistributif.....	8
2.2 Action en justice : accompagner les paysan.ne.s face au retard de paiement des MAEC.....	8
3. POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	10
3.1 Participer à la gestion de la crise de sécheresse.....	10
3.2 Participer à l'Observatoire de la Ressource en eau pour défendre une position équilibrée sur l'irrigation.....	10
3.3 S'impliquer dans les réunions de cartographie des cours d'eau.....	11
3.4 Informer les paysan.ne.s et le grand public.....	11
4. POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE DANS DES CAMPAGNES VIVANTES.....	13
4.1 Agir pour maintenir les structures nécessaires à la pratique de l'agriculture paysanne.....	13
4.2 Défendre nos idées face aux attaques contre l'élevage.....	13
4.3 Défendre le droit à la formation pour les porteur.se.s de projets agricoles.....	14
4.4 Soutenir les mouvements citoyens souhaitant alerter sur la dangerosité des pesticides pour la santé.....	14
4.5 Soutenir les paysan.ne.s pendant la crise du COVID-19.....	14
5. LES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE CES ACTIONS.....	16
5.1 Les moyens humains.....	16
5.2 Les moyens de communication.....	16
L'ANNÉE SYNDICALE EN UN COUP D'ŒIL.....	17
ANNEXE 1 : Lettre envoyée aux sénateur.trice.s de l'Indre dénonçant le CETA.....	17
ANNEXE 2 : Lettre envoyée aux député.e.s de la région sur le paiement redistributif.....	19
ANNEXE 3 : Lettre envoyée aux députés et sénateur.trice.s de l'Indre dénonçant l'ALE UE-Mexique.....	20
ANNEXE 4 : Lettre envoyée aux députés de l'Indre pour le soutien aux aides bio.....	22
ANNEXE 5 : Représentants de la Conf' aux différentes commissions 2019-2020.....	24
ANNEXE 6 : Revue de presse 2019 non exhaustive	26

Rapport moral

Espoirs et déconfinement

Après un début d'année 2019 marquée par les élections chambre d'agriculture, nous aurions pu espérer une année plus calme syndicalement. Ce ne fut pas le cas.

Nous nous sommes employé.e.s une nouvelle fois à défendre des **politiques agricoles plus justes socialement** en soutenant auprès de nos représentants la nécessaire progression du paiement redistributif (surprime aux 52 premiers ha) qui fut gelée par le précédent Ministre de l'Agriculture à 10% alors qu'elle devait atteindre 20% du premier pilier de la PAC. Malheureusement, l'Etat a continué à faire la sourde oreille, ce qui représente un bien mauvais signal quant à la reconnaissance de l'emploi en agriculture... En revanche, les retards de paiement des aides MAEC et Bio semblent enfin se régulariser et ce d'autant plus que certain.e.s collègues ont fait valoir leurs droits en justice avec le soutien de la Conf'.

Ensuite, nous avons poursuivi notre travail **pour maintenir des productions locales de qualité**, en rappelant à la population, aux politiques et à l'administration, la nécessité de conserver des abattoirs de proximité (réouverture de l'abattoir du Boischaud à Lacs mais arrêt de la chaîne ovins/caprins à Méridon) et en alertant sur les attaques administratives infondées contre la consommation de lait cru. Nous devrions d'ailleurs organiser un forum sur ce sujet à l'automne.

Les événements climatiques de 2019 ont aussi marqué nos fermes et nos actions. La sécheresse, accompagnée par la canicule, puis les excès d'eau qui ont suivi à l'automne, perturbant les dernières récoltes et les semis nous ont rappelé, s'il le fallait, notre lien étroit avec le climat et les excès engendrés par son dérèglement. Notre département fut même touché par des incendies et la question de l'eau (et sa gestion) est devenue primordiale. Dans ce contexte, nos collègues de la FNSEA/JA s'expriment pour des solutions simples et couteuses : s'il ne pleut plus, il suffit d'irriguer ! Développons forages, bassines et retenues financées par l'argent public et arrosons ! Ceci n'est pas notre vision. Certaines communes creusoises n'avaient plus d'eau au robinet et Guéret a failli être à sec. **Populations et paysan.ne.s ont besoin d'une réelle politique de l'eau, une politique claire qui en priorise les usages dont le premier est l'eau potable.**

Enfin, ce printemps, la crise sanitaire liée au COVID-19 nous a tou.te.s pris.e.s de court. Si notre département fut moins touché que d'autres, la maladie, le confinement et ses conséquences ont marqué nos vies et nos systèmes agricoles, qu'ils soient en circuits longs ou courts et nous interrogent encore. Nous nous sommes mobilisés (avec d'autres dont Emmanuel Bourgy du GDAB) dès les premiers jours pour la mise en place d'une cellule agricole d'urgence afin que les différentes structures puissent réagir face aux difficultés d'écoulement des productions, aux problèmes de main d'œuvre éventuels sur les fermes ou sur les chaînes de production. Après la fermeture des marchés ouverts (bel oxymore), nous avons alerté préfecture et DDT pour dénoncer cette décision injuste pour de nombreux.euses producteur.trice.s et qui laissait les supermarchés dans une situation de quasi-monopole alimentaire et sans aucun contrôle. Nous leurs avons rappelé les enjeux d'une telle décision : quel revenu pour les fermes en circuits courts ? Quelle alimentation pour la population ? Quelle destination pour les productions jetées, dont certaines peuvent être très polluantes comme le lait ? Quels soutiens pour les fermes impactées ?

Dans le même temps, nous avons établi la première carte des producteur.trice.s fermier.ère.s de l'Indre afin que les consommateur.trice.s puissent continuer d'accéder aux produits fermiers (ou de les découvrir) et nous avons participé à des réunions téléphoniques nationales concernant la situation des agneaux, des chevreaux ou du lait de chèvres. Malgré les inerties premières de la préfecture ou de la Chambre d'agriculture, la grande majorité des

marchés ont pu se tenir à nouveau sur les places publiques (nous avons adressé une lettre motivée aux maires refusant leur tenue) et la cellule d'urgence agricole a pu voir le jour. La situation en lait (chèvres et vaches) s'est peu à peu éclaircie (avec beaucoup de lait transformé en poudre) et les carcasses de chevreaux ou d'agneaux ont pu trouver place dans les frigos. C'était le plus urgent. Malheureusement, nous n'avons pas pu améliorer la situation des fermes horticoles ou équine et notre implication n'a eu aucun effet sur la valeur des produits issus de nos exploitations.

Cette crise sanitaire qui, on l'espère se termine, sera prolongée par une crise économique d'ampleur inédite dont on mesure mal aujourd'hui les conséquences. Cependant, elle a eu la vertu de rappeler que **le métier de paysan.ne est un métier d'utilité publique et un métier d'avenir**. Dans une Europe où le chômage de masse va faire à nouveau des ravages, l'installation en agriculture peut et doit être vectrice d'emplois et d'emplois qui ont du sens. Cette crise a aussi montré que notre dépendance aux flux internationaux de marchandises et d'aliments nous fragilisait et qu'il apparaissait donc urgent de reconquérir notre souveraineté alimentaire. Il faudrait donc considérer le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes et exclure les denrées alimentaires des accords de libres échanges. En résumé, **cette crise légitime nos revendications et met en avant ce que la Conf' défend depuis plus de 30 ans ! Peut-être vaudrait-il mieux s'appuyer sur nos idées pour dessiner un plus beau monde d'après ?**

Pour finir, nous tenons à remercier Marina et Laurent Parapel, qui viennent de quitter le métier et notre département, pour toutes ces années de militantisme exigeant mais joyeux à nos côtés. Bon vent à vous camarades !

Nicolas Calame
Porte-parole de la Confédération paysanne de l'Indre

Rapport d'activités

Introduction : L'année 2019 a débuté par les résultats des élections des chambres d'agriculture. Après une année 2018 marquée par la campagne, les résultats (*cf tableau ci-dessous*) ont permis de mettre en évidence l'érosion de la participation à nos élections professionnelles (43,8% contre 53,9% en 2013 et 66% en 2007).

Résultats 2019	Collège Exploitants agricoles		Collège Propriétaires		Collège Anciens exploitants	
	%	nb de sièges	%	nb de sièges	%	nb de sièges
FDSEA-JA	55,08	14	19,76	0	51,97	1
Coordination Rurale	24,85	2	-	-	-	-
Confédération Paysanne	20,07	2	10,18	0	26,21	0
Propriété foncière	-	-	70,66	1	-	-
ADAR 36	-	-	-	-	21,82	0

1. LES POLITIQUES AGRICOLES

1.1 Lutter contre la désinformation gouvernementale concernant l'impact du lait cru sur la santé

Le 2 mai 2019, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) envoyait une instruction technique, *via* les préfetures, notamment aux collectivités locales, indiquant que les enfants « de moins de 5 ans ne doivent pas consommer » de lait cru et de produits à base de lait cru. La raison invoquée, « sur-risque important d'infection bactérienne ».

Avec ses quatre AOP de fromage au lait cru, le Pouligny Saint-Pierre (29 producteurs), le Sainte-Maure-de-Touraine, le Selles-sur-Cher et le Valencay (59 producteurs), le département de l'Indre est particulièrement concerné par cette instruction qui peut avoir des conséquences directes sur les débouchés, notamment pour l'approvisionnement de la restauration scolaire.

Pourtant, pour les chercheurs qui travaillent depuis plus de 20 ans sur les effets 'santé' du lait cru, en interdire la consommation aux enfants « est une aberration injustifiée scientifiquement si on considère le rapport 'risque/bénéfice' de ces produits ».

La Confédération Paysanne de l'Indre a donc fait valoir cette position pour défendre les producteur.rice.s de lait cru. Elle a notamment fait paraître un communiqué de presse et lu une motion lors de la Session Chambre de Juin 2019. Laurent Moreau s'est également impliqué dans les réflexions sur ce sujet à l'échelle nationale.

La Confédération Paysanne de l'Indre a également prévu de consacrer son forum 2020, repoussé à l'automne, à cette thématique afin de permettre aux paysan.ne.s et aux consommateur.rice.s d'être mieux informé.e.s pour se défendre et faire des choix éclairés face aux attaques injustifiées de l'État.

1.2 S'opposer aux traités de libre-échange

Contre le traité de libre-échange CETA

Nous nous sommes associés au mouvement national pour dénoncer l'accord de libre-échange avec le Canada (CETA) en envoyant le 21 octobre 2019 un courrier (Annexe 1) à Mme Gerbeaud et M Mayet, sénatrice et sénateur de l'Indre.

Négoциé pendant plus de sept ans, le CETA avait été approuvé par le Parlement européen en février 2017. Il supprime notamment les droits de douane sur 98 % des produits échangés entre l'Union européenne et le Canada. Dans l'attente d'une ratification de l'accord, celui-ci est déjà provisoirement appliqué, depuis près de deux ans. A la fin de juillet, l'Assemblée nationale avait approuvé le CETA par 266 voix contre 213 et 74 abstentions. Mais 9 députés de LREM (La République en Marche) s'étaient prononcés contre et 52 s'étaient abstenus. La droite avait voté contre.

Nous sommes opposés à ce traité qui, comme l'ensemble des accords libre-échange, entraîne une course aux prix les plus bas. La disparition des droits de douane empêche définitivement toute fixation de prix rémunérateurs pour les paysan.ne.s, ici et ailleurs. Les défis sociétaux appellent urgemment à la relocalisation des systèmes alimentaires et à la lutte contre le changement climatique. Or le gouvernement persiste à défendre un système qui continue de faire faire aux aliments le tour de la planète.

La mobilisation est toujours d'actualité puisque le vote du Sénat, initialement prévu suite aux élections municipales d'avril 2020, n'a toujours pas eu lieu.

Contre l'accord de libre-échange UE-Mexique

Plus récemment, nous avons également relayé, en lien avec la mobilisation nationale, un courrier (Annexe 2) aux députés MM Jolivet et Forissier et aux sénateur.trice.s, Mme Gebreud et M Mayet dénonçant l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique.

Cet accord a été finalisé par la Commission européenne le 28 avril, en pleine crise du COVID19. Il vient approfondir un premier accord de libre-échange entré en vigueur en 2000 qui a déjà augmenté de 148 % les échanges commerciaux entre le Mexique et l'UE. Il prévoit notamment un contingent de 20 000t de viande bovine et un contingent de 30 000t de miel du Mexique vers l'Union Européenne, ce qui va fragiliser encore les revenus des paysan.ne.s des deux régions et favoriser une course aux prix bas délétère.

Cet accord de libre-échange est une énième attaque insupportable des droits humains, sociaux et écologiques, survenue au moment même où la crise du COVID 19 mettait en lumière l'importance vitale de la souveraineté alimentaire. Nous exigeons le retrait immédiat de l'UE de cet accord ainsi qu'une remise à plat complète de l'ensemble des accords de libre-échange en cours.

Une motion dénonçant cet accord et appelant le parlement européen et le gouvernement à s'en retirer sera également déposée à la session Chambre de septembre 2020.

2. LA DÉFENSE DU REVENU DES PAYSAN.NE.S

2.1 Revaloriser le paiement redistributif

Le 1er août dernier le Ministère de l'Agriculture avait la possibilité de notifier à la Commission européenne une hausse de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif (majoration des aides sur les 52 premiers hectares). Cette mesure de la PAC 2015-2020 constitue une mesure intéressante pour la prise en compte du nombre d'actifs. Cette enveloppe est aujourd'hui financée avec 10% du 1er pilier de la PAC, la Confédération Paysanne demande la mise en place progressive de l'augmentation à 20% qui était initialement prévue, ce qui ferait environ 100€/ha sur les 52 premiers hectares.

La Confédération Paysanne du Centre a envoyé début juillet un courrier (Annexe 2) aux députés de la région pour demander la reprise de l'augmentation de la surprime des 52 premiers hectares. Ce courrier, cosigné par Nicolas Calame, porte-parole départemental, a été envoyé à M Jolivet et M Forissier, députés de l'Indre, pour les inciter à faire pression sur le ministère afin de le pousser à revaloriser le paiement redistributif.

Seul M Jolivet a prêté une oreille attentive à notre demande en prenant contact avec nous pour un échange téléphonique. Nous avons donc pu lui exposer nos arguments en faveur du paiement redistributif. M Jolivet nous a demandé des contacts au ministère de l'Agriculture pour voir ce qu'il pouvait faire. Nous lui avons renvoyé mais n'avons pas eu de retour par la suite et le ministère ne s'est malheureusement pas saisi de cette possibilité.

2.2 Action en justice : accompagner les paysan.ne.s face au retard de paiement des MAEC

La Confédération Paysanne de l'Indre a été une des premières Conf 'départementales à se mobiliser sur le retard de paiement des MAEC.

En effet ce retard peut avoir des conséquences importantes sur l'équilibre économique des fermes. Deux types d'action peuvent être engagées par les agriculteur.trice.s subissant un/des retard/s de paiement MAEC et aides bio :

- un référé-provision : demande au tribunal administratif d'ordonner à l'administration de payer
- un recours indemnitaire : demande au tribunal administratif de condamner l'État au paiement des dommages-intérêts pour compenser les préjudices subis par l'agriculteur.trice.

Un avocat est obligatoire pour chacun de ces deux recours mais il est possible de faire prendre en charge les frais d'avocats par l'assurance de protection juridique. A défaut d'assurance de protection juridique, il est possible de demander l'aide juridictionnelle (sous conditions de revenus).

La Confédération Paysanne de l'Indre a informé largement ses adhérent.e.s sur cette possibilité et a accompagné les paysan.ne.s qui souhaitaient engager une démarche juridique, ce qui fut le cas de :

- Guy et Véronique Penin
- Yannick Guenin
- Marc Chardel

Tou.te.s ont été payé.e.s des MAEC qui leur étaient dues. Marc Chardel est actuellement en procédure pour un recours indemnitaire avant de demander des dommages et intérêts par rapport aux difficultés auxquelles il a dû faire face à cause de ces retards.

Pour continuer à défendre les paysan.ne.s sur cette question, nous avons relayé le 18 juin 2020 un courrier national (Annexe 3) aux députés MM Jolivet et Forissier afin de les alerter sur l'importance des aides à l'agriculture biologique.

Nous défendons les externalités positives de l'agriculture biologique : santé humaine, qualité de l'air et de l'eau, création d'emplois utiles et qualitatifs, production d'une alimentation locale et de qualité. Nous demandons aux députés d'interpeller le gouvernement par une question écrite, pour demander :

- un soutien financier aux régions afin d'assurer le maintien des aides bio pour la fin de la programmation PAC actuelle
- un maintien du soutien à l'agriculture biologique dans la nouvelle programmation PAC.

3. POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1 Participer à la gestion de la crise de sécheresse

Dès janvier 2019, la Confédération Paysanne faisait paraître un communiqué de presse concernant la sécheresse qui a sévi en France en fin d'été et début d'automne 2018, afin de faire valoir que si des aides étaient prévues, elles devaient être renforcées.

Face à cette situation, la Confédération paysanne a renouvelé les demandes suivantes :

- La mise en place par les Chambres d'agriculture d'un réseau régional de solidarité entre céréaliers et éleveurs pour le foin et la paille, transparent et ouvert à toutes et tous, pour mobiliser toutes les réserves fourragères disponibles
- La lutte contre la spéculation et la fixation d'un prix maximum de vente de fourrage
- La prise en charge des coûts de transport du foin et de la paille
- Le report de la partie intérêt des annuités en fin de tableau d'amortissement.

Elle a également rappelé que, bien que nécessaires, ces mesures exceptionnelles ne suffisent pas. La multiplication des événements climatiques impose un changement de modèle agricole, plus résilient et moins spécialisé, et un système d'aide ouvert à tou.te.s les éleveur.se.s de ruminants.

La Confédération Paysanne s'est ensuite pleinement impliquée dans la gestion de la sécheresse de l'été 2019 en participant à de nombreuses réunions, rendez-vous préfecture... afin de partager nos positions.

Nicolas Calame a notamment demandé à plusieurs reprises (juin-juillet 2019) l'interdiction de broyage des pailles d'orge (CDOA, Comité d'orientation élevage de la Chambre, rdv avec Robert Chaze et session Chambre). A chaque fois il a été estimé que ce n'était pas nécessaire, voire contre-productif.

Nous n'avons pas obtenu de réponse à la demande de dérogation pour l'utilisation des jachères pour la fauche et la pâture, faite auprès du préfet.

Nicolas Calame, après avoir préparé une intervention en lien avec Didier Brulet, a voté contre une motion présentée à la Chambre sur l'irrigation. Aucune réponse ne lui a été apportée quant à la question de la disponibilité en eau qui diminue.

3.2 Participer à l'Observatoire de la Ressource en eau pour défendre une position équilibrée sur l'irrigation

Depuis la création de l'API 36 (Association des Professionnels de l'irrigation) de l'Indre, la Conf' est présente. Le CA se retrouve 4 fois par an. L'API est composée des représentants des 17 bassins du département, ce qui lui permet de siéger à l'ORE (Observatoire de la Ressource en eau).

L'ORE se réunit en fonction de la situation climatique, en plénière une fois par an plus des comités restreints tous les 15 jours en période de crise, auxquels nous participons à tour de rôle.

La position de la Conf' est de limiter l'impact de l'irrigation en priorisant l'eau potable. Pour l'agriculture, la Conf' privilégie les cultures pour l'alimentation de l'élevage ainsi que les cultures à valeur ajoutée et alimentaires.

Dans ce contexte particulièrement compliqué, avec de grandes variations au niveau météo, s'ajoute à cela une situation déjà tendue en agriculture et pour couronner le tout, des positionnements extrêmes de part et d'autre, il est difficile de s'y retrouver.

Pour nous aider à nous positionner, la Conf' nationale a réuni au mois de juin, à Bagnolet, la commission nationale "eau", afin de débattre et de faire le point sur la position de la Conf' (la dernière datant de 2013). L'objectif était de présenter ses propositions à l'automne 2019, on attend encore ! Ce n'est certainement pas facile de faire une synthèse de toutes les réalités du terrain.

3.3 S'impliquer dans les réunions de cartographie des cours d'eau

Daniel Calame a participé à la réunion du 03/07 sur la cartographie des cours d'eau. La question de la Brenne a notamment été discutée (présence de cours d'eau entre les étangs ou pas). La DDT (Direction départementale des territoires) a demandé aux participants de se mettre d'accord avant la fin de l'année.

3.4 Informer les paysan.ne.s et le grand public

La fête de l'Agriculture paysanne de 2019 a réuni plus de cinq cents personnes au Moulin de Virolon (Ardentes) le 7 septembre 2019. Nous tenons à remercier Jean-Philippe Magne et sa famille pour nous avoir si bien accueillis à cette occasion.

Cette fête a notamment été l'occasion d'aborder auprès des paysan.ne.s, du grand public et de la presse la question de la gestion de l'eau et de l'épisode de sécheresse en 2019. En effet, la conférence intitulée "Plus chaud, moins d'eau, quelle agriculture ?" a réuni environ 120 auditeurs.rice.s. Les intervenants, Christian Toussaint (membre du groupe "Eau" d'Indre Nature), Claude Gaulandeau (représentant FNAB au comité de bassins de l'Agence de l'eau) et Didier Brulet (représentant de la Confédération Paysanne 36 à l'Observatoire de la Ressource en Eau) ont pu dresser l'état des lieux de la situation, présenter leurs points de vue et répondre aux questions.

Vous pouvez retrouver l'audio de cette conférence en intégralité sur le site internet de la Confédération Paysanne de l'Indre au lien suivant : <http://indre.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=9330&PHPSESSID=q1rupqng3lk3t6fs74dic3lbd5>.

D'autres temps forts qui ont marqué l'évènement :

- randonnée matinale commentée par Joël Moulin (pédologue) et Blandine Grillon (botaniste). Une vingtaine de marcheurs ont parcouru 8 km à travers la vallée de l'Indre bordant la ferme de Jean-Philippe Magne
- atelier "découverte de la bière" proposé par la toute nouvelle Brasserie La Palisse (Nuret-le-Ferron) de Jérémy Birot et dégustation de bière blonde
- visites de la ferme de Jean-Philippe Magne, producteur de petits fruits et de légumes en agriculture biologique qui accueillait la fête cette année
- village associatif réunissant de nombreuses associations du territoire pour présenter leurs initiatives agricoles, environnementales et citoyennes
- buvette locale, marché et repas paysan à composer sur les stands du marché
- animations festives et musicales dans la soirée par Diether Krebel (homme-orchestre du Cher) et le groupe Traffik Drone (originaire du Perche).

Il faut également noter que le Berry Paysan n°78 a consacré son dossier « La planète bleue vire au rouge » à la question de l'eau. Quelques constats et problématiques liés à la gestion de l'eau ainsi que quelques outils et solutions

ont été partagés par Christian Toussaint (Indre Nature), Jean-Luc Doradoux (président du syndicat des eaux de Sainte Sévère), Didier Brulet (représentant de la Conf' à l'ORE).

Enfin le comité d'automne de la Confédération Paysanne Centre a été consacré à préciser les prises de position du syndicat sur la gestion de l'eau dans la région en abordant notamment la question des bassines. Il a notamment été rappelé que le stockage de l'eau, sous forme de bassines (retenues de substitution) ou de retenues collinaires, est très fortement encouragé par la FNSEA, qui y voit une adaptation au changement climatique. Or, si l'eau est indispensable à la production agricole, elle ne doit pas servir les intérêts d'une logique productiviste qui a poussé au développement de cultures intensives fortement exigeantes en eau en été, comme le maïs. La Confédération paysanne est favorable à l'irrigation mais sous certaines conditions. L'argent public ne doit pas financer les bassines, qui coûtent très cher, concernent un nombre réduit d'agriculteurs et pompent les nappes phréatiques.

4. POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE DANS DES CAMPAGNES VIVANTES

4.1 Agir pour maintenir les structures nécessaires à la pratique de l'agriculture paysanne

Dès la fermeture de l'abattoir du Boischaut suite à la diffusion d'une vidéo par l'association L214, la Conf' s'est mobilisée. En 2018, nous avons co-écrit un communiqué de presse pour rappeler les responsabilités de chacun.e dans les dysfonctionnements de l'abattoir, les conséquences de sa fermeture pour les agriculteur.trice.s et le territoire et les perspectives. En janvier 2019, la date de fin de fermeture sans perte de l'agrément approchant, nous avons organisé une manifestation devant l'abattoir pour rappeler l'urgence de le rouvrir ! Nous avons accompagné une vache de l'élevage de Pascal Carrion à pied jusqu'aux portes de l'abattoir. Cette action a été très fortement médiatisée.

La Confédération a participé à plusieurs réunions avec la communauté de communes qui a indiqué qu'elle ne reprendrait pas l'abattoir. Par la suite, plusieurs paysans adhérents de la Confédération Paysanne (Bertrand Joyeux, Laurent Moreau) se sont investis personnellement dans le projet de reprise en SCIC de l'abattoir.

Ce projet complexe devant aboutir à la réouverture totale de l'abattoir a été suivi de près par la Confédération Paysanne qui a tenu à informer régulièrement les adhérent.e.s et le grand public sur l'évolution de la situation (à travers le Berry Paysan notamment).

4.2 Défendre nos idées face aux attaques contre l'élevage

Projection débat sur le film « Faut-il arrêter de manger les animaux ? »

« *Faut-il arrêter de manger les animaux* », c'est le titre du film, que la Confédération Paysanne et l'ADEARI ont projeté pour le festival AlimenTerre 2019, le 17 novembre 2019. La soirée a réuni une cinquantaine de personnes au Magny ; des paysan.ne.s actif.ve.s et retraité.e.s, des élu.e.s et aussi de simples consommateur.trice.s (omnivores, végétarien.ne.s et végétalien.ne.s).

Le film du journaliste Benoît Bringer, jeune papa s'interrogeant sur ce qu'il donne à manger à son fils, critique les systèmes de production industrialisés délétères et présente des fermes aux pratiques d'élevage alternatives en Europe et aux Etats-Unis.

Suite à la projection, Nicolas Calame, porte-parole de la Conf' de l'Indre, Ludovic Breuillaut et Arnaud Labesse, respectivement président et secrétaire du collectif Filière viande en pays de la Châtre^{1*}, et membres des Jeunes Agriculteurs ont échangé avec le public.

De nombreux sujets ont été abordés : techniques agricoles (autonomie alimentaire des élevages, agroforesterie...), lien entre consommation de viande et santé, place de l'homme sur la planète, politiques agricoles (traités de libre-échange, exportation), avenir de l'abattoir de Lacs, rémunération des agriculteurs, renouvellement des générations, rôle des consommateurs dans l'évolution du système agricole... L'idée de manger moins de viande mais de meilleure qualité et mieux payée aux éleveurs fait son chemin mais les actes ne suivent pas encore. Une telle soirée permet d'ouvrir le dialogue et d'accompagner les changements souhaités.

¹ Association qui s'est constituée pour aider la communauté de commune la Châtre-Sainte Sévère pour la réouverture de l'abattoir de Lacs

Il faut noter que ce film a été projeté plusieurs fois dans l'Indre dans le cadre du festival AlimenTerre. A plusieurs reprises, des membres de la Confédération Paysanne ont répondu présent pour intervenir suite à la projection et défendre leur vision de l'élevage.

Conférence lors de l'AG 2019 :

La conférence lors de l'après-midi suite à l'AG 2019 avait pour thème « *La controverse sur l'élevage, bien la comprendre pour mieux y répondre* ». Elle a vu intervenir, Elsa Delanoue (sociologue de l'Institut de l'élevage), Fred Gagnot (éleveur local), Nicolas Calame (porte-parole). La présentation des résultats du projet ACCEPT a permis de mieux comprendre les différentes controverses sur l'élevage français. En effet, l'élevage est fréquemment et diversement interpellé par la société. Le projet ACCEPT a pour objectif d'apporter des connaissances scientifiques nouvelles sur ces mouvements de société afin que les parties prenantes concernées par l'élevage, en premier lieu les éleveurs et leurs partenaires, puissent adapter leurs choix et leur registre d'argumentation.

4.3 Défendre le droit à la formation pour les porteur.se.s de projets agricoles

Le 18 janvier 2019, la Confédération Paysanne de l'Indre a invité la presse pour échanger sur l'enjeu de la formation suite à la réforme de VIVEA supprimant le dispositif « Émergence de projet » qui permettait aux porteur.se.s de projet de se former et de s'informer en amont de l'installation, de se tester et de vérifier l'adéquation au métier.

En effet, le nombre de paysan.ne.s connaît une baisse continue depuis plusieurs décennies et tout laisse à penser que le phénomène va encore s'aggraver : 53 % des agriculteurs partiront à la retraite dans moins de dix ans (source MSA). Or, le renouvellement des générations ne se fera qu'avec un accueil de candidats à l'installation le plus large possible. Nombreux sont celles et ceux qui souhaitent s'installer sans forcément être issu.e.s du milieu agricole. Mais se lancer dans un projet d'activité agricole demande du temps et l'accès à des formations professionnelles adaptées pour développer les capacités spécifiques et indispensables pour devenir paysan.ne au sein d'un territoire.

4.4 Soutenir les mouvements citoyens souhaitant alerter sur la dangerosité des pesticides pour la santé

La Confédération Paysanne a relayé l'action des « pisseur.se.s de glyphosate » qui avaient pour objectif d'alerter sur la présence de pesticides, dangereux pour la santé, dans notre environnement.

Ce groupe de citoyen.ne.s a réalisé un test sur 69 personnes (34 communes) qui a donné les résultats suivants : 0,08 à 2,76 ng/l (taux max autorisé dans l'eau potable est 0,01).

Le 17 octobre 2019, « 58 pisseur.ses volontaires (dont 5 paysans) » se sont rendu.e.s au TGI (tribunal de grande instance) de Châteauroux pour déposer plainte contre toute personne, organisme d'évaluation impliqués dans la distribution et l'appel à utilisation de molécules de glyphosate reconnues cancérigènes. La plainte devrait être transmise au Pôle Santé du TGI de Paris qui centralise l'ensemble des dossiers : plus de 5400 plaintes déposées à ce jour au niveau national.

4.5 Soutenir les paysan.ne.s pendant la crise du COVID-19

Le 16 mars, Emmanuel Macron annonce le confinement. Dès le lendemain le comité de la Confédération Paysanne se réunit et décide d'une réunion hebdomadaire afin d'être le plus réactif possible face à cette crise.

Dans un premier temps, la Conf' s'organise pour aider les premier.ère.s touché.e.s par cette crise : les producteur.rice.s en vente directe. Le 18 mars nous envoyons notre premier communiqué de presse pour appeler les consommateur.rice.s à la solidarité et rappeler que la vente à la ferme et les marchés continuent.

Le 24 mars, après avoir appelé la semaine précédente l'ensemble des adhérent.e.s pour s'assurer qu'aucun.e d'entre eux ne se retrouvent dans une situation trop difficile, nous publions une carte internet de la vente directe. C'est la première carte de ce type dans la région qui permet aux producteur.rice.s d'indiquer leur nouvelles modalités de vente et d'ainsi, continuer à écouler leur production.

Cette carte est diffusée au moment où Edouard Philippe annonce la fermeture, sauf dérogation, des marchés de plein vent. Nous publions un communiqué pour indiquer notre opposition à cette décision, interpellons le Préfet et appelons l'ensemble des Mairies pour les inciter à faire une demande de dérogation. Ce travail est payant puisque le 31 mars une majorité des marchés de l'Indre sont rouverts.

Dans un second temps, la Conf demande la mise en place d'une réunion de crise départementale pour gérer la crise dans le milieu agricole. Les paysans du comité s'impliquent également dans plusieurs réunions à l'échelle régionale et nationale pour apporter des réponses spécifiques filières par filières (chevreaux, agneaux, lait, viande bovine...etc).

Bien sûr la crise n'est pas terminée et aura des implications durables dans le monde agricole. Nous restons donc mobilisés pour défendre l'objectif de la Confédération Paysanne : « « Pas un paysan de moins à l'issue de la crise » !

5. LES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE CES ACTIONS

5.1 Les moyens humains

Le Comité Départemental

C'est l'ensemble des administrateurs de la Confédération paysanne de l'Indre qui prend les décisions tout au long de l'année : notamment coordonner les activités et traiter l'actualité agricole. En 2019, il est composé de 13 personnes : Anneke Baas, Bruno Bardon, Nicolas Calame, Robin Doublier Jean-Pierre Fonbaustier, Sylvain Gourbault, Philippe Guénin, Sébastien Heslouis, Julien Moreau, Laurent Moreau, Laurent Parapel, Vincent Reulier et Fabienne Mijoin.

En 2019, le comité s'est réuni 11 fois.

Le comité a désigné un bureau pour les gérer les affaires courantes :

- Nicolas Calame – porte-parole
- Sylvain Gourbault – secrétaire général
- Laurent Parapel – secrétaire général adjoint
- Julien Moreau – trésorier.

Le lien avec l'ADEARI

En 2019, deux membres du comité départemental faisaient aussi partie du conseil d'administration de l'ADEARI : Laurent Parapel et Sylvain Gourbault (co-présidents de l'association). Cela permet de faire le lien entre les dossiers syndicaux suivis par la Confédération paysanne et les activités de développement menées par l'Adeari.

Ce lien entre les structures est renforcé par les salariées embauchées par l'ADEARI et mises à disposition pour assurer l'animation du syndicat : Clémence Vermot-Fèvre (remplacée par Paul Froger en septembre pendant son congé maternité) pour l'animation générale, Céline Sanz et Gabrielle Montéard (qui a quitté son poste en septembre) en appui pour les dossiers liés à l'installation et à la transmission.

Les réseaux régional et national

Le syndicat départemental adhère à la Confédération paysanne du Centre. Laurent Moreau et Jean-Pierre Fonbaustier ont fait partie du comité régional en 2019, ils ont participé physiquement à l'AG et Laurent Moreau était présent au comité régional d'automne. Laurent Moreau, étant trésorier de la Conf' régionale, a participé aux bureaux téléphoniques intermédiaires. Il est également élu à la Chambre régionale d'agriculture (4 sessions/an).

La Conf' 36 adhère également à la Confédération paysanne nationale avec qui elle travaille quotidiennement (échange d'informations, d'outils, etc.). Les liens sont renforcés par l'implication de plusieurs paysans dans diverses instances, tel que Jean-Claude Moreau au comité de publication de Campagnes Solidaires.

5.2 Les moyens de communication

Une information régulière : les lettres d'info électronique

La lettre d'info électronique interne est envoyée deux fois par mois aux adhérents de la Conf 36, de l'ADEARI et à des sympathisants. 19 lettres ont été réalisées et envoyées en 2019. Elles ont pour but de coller au plus près de l'actualité.

Elles retransmettent les informations de la Conf' (locales, régionales et nationale) mais aussi celles données par l'administration ; elles annoncent les événements du syndicat et de l'ADEARI (manifestation, rencontres, formations...), et permettent la diffusion des annonces des adhérents et des structures partenaires.

Une autre information agricole : Le Berry Paysan

Ce trimestriel local est élaboré par un comité de rédaction composé de Jean-Claude Moreau, Jean-Pierre Fonbaustier, Bertrand Joyeux, Clémence Vermot-Fèvre (Paul Froger) et Philippe Guénin, le directeur de publication. Ce trimestriel est diffusé auprès de 450 personnes et organismes. L'objectif du journal est de diffuser plus largement une autre façon de voir l'agriculture, nos revendications syndicales et le développement de l'agriculture paysanne locale. Dans chaque numéro, le comité de rédaction écrit des articles, interviewe des paysan.ne.s locaux.les, rédige des brèves et approfondit un sujet spécifique. Les dossiers de cette année :

- BP76 : Joyeuses PAC
- BP77 : Énergies renouvelables : initiatives et dérives
- BP78 : La planète bleue vire au rouge
- BP79 : Paysan.ne.s et vie politique locale

La Conf36 gère également les abonnements à Campagnes Solidaires, le journal mensuel de la Conf' nationale.

Une présence en ligne : Site internet et Page Facebook

Le site internet, à retrouver à l'adresse suivante <http://indre.confederationpaysanne.fr>, permet de présenter les actualités syndicales au fur et à mesure de leur déroulement. Les internautes peuvent y consulter des annonces foncières mises à jour chaque semaine, y retrouver les contacts des représentants du syndicat dans les différentes instances locales et bien d'autres choses !

Pour rappel, une [page Facebook de la Confédération paysanne de l'Indre](#) existe depuis 2015. Très liée au site internet, elle permet de toucher un public différent. Il y a actuellement 322 personnes qui suivent la page.

Interviews et communiqués de presse

La Conf' sollicite régulièrement la presse locale pour lui faire part de ses revendications et de ses actions syndicales : presse écrite (Nouvelle République, Echo la Marseillaise, Echo du Berry) mais aussi télévisée (Bip TV) et radiophonique (France Bleu Berry). Les articles de la revue de presse 2019 non exhaustive sont regroupés en annexe.

Les communiqués de presse sont consultables sur le site internet.

Bières et T-shirts de la Conf'

Cette année la Conf' a fait brasser de la bière "*Plouk is not dead*" par un nouveau brasseur local (La Palisse) situé à Nuret Le Ferron. Cette bière, permettant de financer en partie les actions de la Confédération Paysanne de l'Indre, est vendue 5,50 euros la bouteille et 30 euros le carton de six. Nous continuons également à vendre nos T-shirts « *Plouk is not dead* ».

Annexe 1

Lettre envoyée aux sénateur.trice.s de l'Indre dénonçant le CETA

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Blois, le 21 octobre 2019

Structure départementale

Indre

36022 Châteauroux
confpays36@gmail.com
02 54 61 62 40

Porte-parole :

Nicolas CALAME
07 71 06 52 87

Structure régionale

Confédération paysanne Centre

41000 Blois
confederationpaysanne.centre@gmail.com
Site : centre.confederationpaysanne.fr
09 80 67 63 46
06 72 17 95 94

Porte-parole :

Gilles MENU
06 70 69 19 61

Objet : Positionnement sur le vote de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA)

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

L'accord de libre-échange avec le Canada, le CETA, est à l'agenda du Parlement. Après un premier vote favorable à sa ratification par l'Assemblée Nationale, le Sénat va être sollicité sur cet accord. Or, les enjeux de cet accord sont considérables pour nos territoires, que ce soit en terme économique, social et environnemental.

En supprimant la quasi-totalité des droits de douane, le CETA participe à tirer les prix du marché vers le bas, menaçant directement le revenu des agriculteur.trices français. Selon le rapport de la commission Schubert, ces importations « affecteront négativement un secteur de l'élevage déjà affaibli dans l'UE ».

De plus, les paysan.nes souffriront d'une concurrence déloyale de produits importés qui ne sont pas soumis aux mêmes normes que les nôtres. Muets en matière d'alimentation animale, d'utilisation d'activateurs de croissance ou de bien-être animale, le CETA fait courir de sérieux risques sanitaires pour les consommateur.trices.

Le climat est également le grand absent de cet accord qui, selon la Commission Schubert, va générer plus d'émissions de gaz à effet de serre des deux côtés de l'Atlantique et plus de transports maritimes transatlantiques.

Le CETA est aussi une atteinte à notre démocratie et à notre liberté de choix. Sans reconnaissance explicite du principe de précaution et en présence d'un dispositif de coopération réglementaire qui donne la part belle aux intérêts des lobbys économiques, cet accord diminue considérablement le champ d'action des élus.

Les tribunaux d'arbitrage privés permettront par exemple aux investisseurs privés de s'opposer à des décisions politiques prises dans l'intérêt général des populations. Ainsi, le CETA empêchera toute politique publique de relocalisation de notre système alimentaire, de régulation des marchés, de fixation de prix rémunérateurs pour les agriculteur.trices et de prise en compte de l'urgence climatique.

Le CETA sacrifie les paysan.ne.s et notre planète au nom d'un commerce mondial dérégulé. Le CETA favorisera l'industrialisation de l'agriculture et par conséquent la suppression de notre tissu de petites et moyennes exploitations.

La démocratie est bafouée par les mécanismes du CETA. La suppression des droits de douane et des barrières non tarifaires est **une course vers le bas en matière de normes, de règlements et de lois**, dans le domaine environnemental, social et sanitaire. Les conséquences en termes d'emploi, de dynamique territoriale et de recettes fiscales de l'Etat seront très négatives pour les territoires et feront diminuer la marge d'action pour les collectivités territoriales.

Pour toutes ces raisons, **nous vous demandons de rejeter le CETA** et d'appeler à l'ouverture d'un débat national impliquant les citoyen.ne.s sur les risques portés par la politique commerciale de l'Union Européenne et de la France. Il est urgent de soutenir un modèle agricole durable par des choix politiques à la hauteur des enjeux.

En l'attente d'une réponse de votre part, nous vous adressons nos salutations syndicales les plus respectueuses.

Gilles MENUU,

Porte-parole de la Confédération paysanne
Centre-Val de Loire

Nicolas CALAME,

Porte-parole de la Confédération paysanne de
l'Indre

Annexe 2

Lettre envoyée aux député.e.s de la région sur le paiement redistributif



Blois, le 26 juin 2019

Structure régionale

Maison de l'Agriculture paysanne
87A route de Château-Renault 41000 Blois

09 80 67 63 46
06 72 17 95 94
confederationpaysanne.centre@gmail.com
Site : centre.confederationpaysanne.fr

Structure Départementale

Indre

36022 Châteauroux
confpays36@gmail.com
Tél. : 02 54 61 62 40

Porte-parole :
Nicolas CALAME
07 71 06 52 87

Madame la Députée, Monsieur le Député de l'Indre,

Le nombre d'agriculteurs diminuent drastiquement depuis des décennies. **Sur notre département, ce sont 105 agriculteurs qui quittent le métier chaque année sans être remplacés.** En plus de la perte d'emplois directs et induits, c'est aussi la dynamique de notre territoire et de notre économie qui est lourdement affectée par cette situation. Comment répondre aux enjeux de relocalisation de notre alimentation et de transition écologique avec toujours moins de paysans pour relever ces défis ?

Une nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune est actuellement en discussion. Vu les retards de négociation, elle ne sera probablement pas effective avant 2022. Pourtant, l'emploi dans les campagnes et le maintien des petites et moyennes fermes sont des enjeux urgents ! Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la légitimité de la PAC en allant dans le sens d'une meilleure répartition des aides.

Le 1^{er} aout prochain, le Ministère de l'Agriculture a la possibilité de notifier à la Commission européenne une hausse de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif (majoration des aides sur les 52 premiers hectares). Cette mesure de la PAC 2015-2020 est pertinente pour soutenir l'emploi agricole. Nous sommes aujourd'hui très inquiets car le Ministère ne semble pas souhaiter se saisir de cette possibilité.

La Confédération paysanne a défendu une majoration avec 30% de l'enveloppe du 1^{er} pilier de la PAC dès 2015 mais il a été décidé une mise en place progressive, échelonnée sur 4 ans, pour atteindre 20% de l'enveloppe du 1^{er} pilier de la PAC en 2018. Nous sommes aujourd'hui en 2019 et nous n'avons toujours pas atteint cet objectif de 20%, le paiement représente seulement 10% du premier pilier, soit un montant d'un peu moins de 50 euros par ha sur les 52 premiers ha.

Cette mesure est pourtant primordiale pour les paysans et paysannes. Elle permet la prise en compte de l'emploi et constitue un soutien notable pour les petites et moyennes fermes. En effet, le paiement redistributif est favorable aux fermes de moins de 90-100 ha, c'est-à-dire à plus de 80% des fermes françaises (avec prise en compte de la transparence GAEC).

Nous sollicitons de votre part une intervention auprès du ministère de l'agriculture pour que l'Etat français notifie un paiement redistributif avec 20% du budget du 1^{er} pilier de la PAC, soit environ 100 euros/ha sur les 52 premiers ha.

Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur ce sujet. Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, Madame la Députée, Monsieur le Député, d'agréer nos salutations les plus sincères.

Gilles MENUU,

Porte-parole de la Confédération
paysanne Centre-Val de Loire

Nicolas CALAME

Porte-parole de la Confédération
paysanne de l'Indre

Annexe 3

Lettre envoyée aux députés et sénateur.trice.s de l'Indre dénonçant l'ALE UE-Mexique



Confédération paysanne de l'Indre

Maison de l'Agriculture

24 rue des Ingrains

36022 Châteauroux

02 54 61 62 40

confpays36@gmail.com

Site internet : <http://indre.confederationpaysanne.fr>

Facebook : Confédération paysanne de l'Indre

A Mesdames et Messieurs les sénateur.trice.s
d'Indre

Châteauroux, le 4 juin 2020

Objet : Finalisation de l'accord de libre-échange UE-Mexique

Monsieur le Député, Madame la Députée,

La Commission Européenne vient d'annoncer ce 28 avril 2020 la finalisation des négociations de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mexique, en pleine pandémie de coronavirus.

Nous vous écrivons pour exprimer notre opposition à cet accord de libre-échange et notre colère vis-à-vis de tous ces accords qui placent l'intérêt des investisseurs et le profit des multinationales au-dessus des droits sociaux, humains et environnementaux, au-dessus même de notre droit à l'avenir.

Ces accords ne sont jamais contraignants sur les aspects sociaux et écologiques mais ouvrent grand la porte au commerce et aux investissements en hypothéquant notre avenir et notre planète.

Tant les populations mexicaines et européennes sont perdantes et victimes de cet accord de libre-échange. Ce dernier vient dramatiquement approfondir l'accord déjà en vigueur depuis 2000, ce dernier ayant depuis déjà augmenté les échanges commerciaux de 148 %.

Cet accord de libre-échange ne tire aucun enseignement de la crise sanitaire planétaire du coronavirus. L'effondrement de la biodiversité, le changement climatique, le développement de l'agriculture industrielle et l'hyper-mondialisation des chaînes de production et des échanges sont autant de causes à notre situation actuelle, dont les effets sont aggravés par ces accords de libre échange.

Cet accord est une grave menace sur la biodiversité mondiale. Le Mexique abrite entre 10 et 12 % de la biodiversité mondiale et est donc un pays crucial concernant cet enjeu. C'est aussi un pays important en termes de biodiversité cultivée, notamment concernant les variétés paysannes de maïs. Or, les multinationales, bénéficiaires de ces accords de libre-échange, encouragent la déforestation et la destruction des écosystèmes locaux par leurs activités et tentent par tous les moyens de restreindre le libreaccès aux semences et d'en tirer profit par le brevetage du vivant et le développement des OGM. Ainsi, les multinationales européennes bafouent régulièrement les droits humains et détruisent en toute impunité l'environnement sur le territoire mexicain, préparant le

terreau pour une crise alimentaire locale voire un nouveau Covid-19. Selon l'ONG Global Witness, le Mexique est d'ailleurs le second pays au monde, après le Brésil, à enregistrer le plus d'assassinats des défenseurs de la terre, des droits sociaux et de l'environnement.

Cet accord est aussi climaticide car il va augmenter massivement les investissements dans les hydrocarbures (pétrole, gaz, gaz de schiste) au Mexique par des acteurs comme Total, ainsi que l'émission de gaz à effet de serre par l'augmentation des transports transatlantiques.

Cet accord est aussi destructeur pour les agricultures des deux côtés de l'Atlantique. L'importation massive de viande bovine (20 000 tonnes de contingent supplémentaire) et de miel (contingent de 35 000 tonnes) vont porter encore un coup à ces productions en Europe, et donc au revenu paysan et à l'aménagement de nos territoires ruraux indispensables pour un équilibre social et écologique. Dans l'autre sens, nos exportations de produits laitiers et autres vont empêcher le développement de l'agriculture locale. Pire, les multinationales comme Veolia sont des contributeurs majeurs aux inégalités d'accès à l'eau au Mexique, ressource de plus en plus rare et polluée par des activités économiques recherchant le seul profit à court-terme, activités encouragées par cet accord de libre-échange.

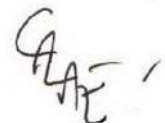
Enfin, **cet accord représente un déni de démocratie** car il bafoue les droits humains des peuples autochtones, se négocie dans l'opacité la plus totale et instaure un tribunal d'arbitrage Etats investisseurs favorable au moins-disant social et environnemental, tout cela contre l'avis de la majorité de nos concitoyen.ne.s. A contre-courant des enseignements de la crise que nous subissons aujourd'hui de plein fouet, **cet accord de libre-échange est une énième attaque insupportable des droits humains, sociaux et écologiques. Nous exigeons le retrait immédiat de l'UE de cet accord ainsi qu'une remise à plat complète de l'ensemble des accords de libre-échange en cours.**

La souveraineté alimentaire, le partage des connaissances sur le plan médical, le respect de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique sont des objectifs supérieurs auxquels le commerce et les investissements doivent se soumettre au plus vite, sous peine de reproduire catastrophe sur catastrophe au détriment des peuples du monde.

Nous comptons sur votre compréhension de ces enjeux pour agir, à votre niveau, contre la finalisation de cet accord en particulier et à tout accord de ce type à l'avenir.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs les sénateur.trice.s, nos respectueuses salutations.

Pour la Confédération paysanne de l'Indre
Nicolas CALAME, porte-parole



Annexe 4

Lettre envoyée aux députés de l'Indre sur le soutien aux aides bio



Confédération paysanne de l'Indre
Maison de l'Agriculture
24 rue des Ingrains
36022 Châteauroux
02 54 61 62 40 – 06 41 05 79 74
confpays36@gmail.com
Site internet : <http://indre.confederationpaysanne.fr>
Facebook : Confédération paysanne de l'Indre

Châteauroux, le 18 juin 2020

A l'attention de M Nicolas Forissier

Objet : Pour une politique de soutien à l'agriculture biologique ambitieuse

Monsieur le député

Par ce courrier, la Confédération paysanne de l'Indre sollicite votre extrême attention sur l'avenir de l'agriculture biologique.

En septembre 2017, le gouvernement s'est désengagé des aides au maintien en agriculture biologique. Comme son nom l'indique, cette aide du second pilier (politique de développement rural) de la PAC est un soutien précieux pour permettre aux paysannes et paysans de se maintenir en agriculture biologique et éviter tout phénomène de « déconversion » des surfaces cultivées en bio.

A la suite de ce désengagement, la plupart des régions sont parvenues à prendre en partie le relais au prix d'efforts financiers importants. Aujourd'hui, faute de moyens suffisants, la quasi-totalité des régions sont contraintes de renoncer au prolongement du financement des aides au maintien bio pour les contrats venant à terme cette année. Il devrait en être de même pour les une ou deux années de PAC de transition (2021 et 2022 si la transition est de deux ans). Les fermes en agriculture biologique vont donc se voir priver d'une ressource essentielle à leur solidité économique qui les préserve des aléas du marché dont l'instabilité est accrue par la crise actuelle.

Rappelons pourtant que les aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique sont cofinancées à 75% par l'Union Européenne, ce qui en fait un outil d'accompagnement à la transition écologique efficace en terme d'utilisation des ressources publiques. De plus, la France a eu la possibilité de notifier une augmentation du transfert de budget du premier vers le second pilier de la PAC pour l'année 2020, ce qu'elle n'a pas fait par peur de diminuer les paiements à l'hectare (droit de paiement de base - DPB) pourtant reconnus comme trop peu ciblés pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux. Une augmentation de ce transfert, aurait permis d'avoir 100 % de financement européen pour financer l'agriculture biologique, et également les mesures agroenvironnementales et climatiques. Cette possibilité de transfert devrait également être possible lors de la PAC de transition.

Les perspectives pour la suite ne sont guère plus encourageantes : la France semble vouloir abandonner l'aide au maintien à l'agriculture biologique dans son projet de PAC post 2020 alors qu'elle porte un ecoschème (éco dispositif) obligatoire pour les Etats membres. Cet ecoschème vise à rémunérer les pratiques positives de l'agriculture pour l'environnement. Comment justifier de retirer le soutien au maintien de l'agriculture biologique, mode de production qui est exempt de pesticide, et de donner des aides, via l'Ecoschème, à des fermes qui utiliseraient des pesticides ?

Il est illusoire de penser que le marché permettra seul à l'agriculture biologique de continuer son développement. Une part croissante de la population est en situation de précarité alimentaire, et dans l'incapacité sociale et économique de privilégier une alimentation de qualité. La crise actuelle a considérablement renforcé ce phénomène.

Il est pourtant établi (selon une étude de l'ITAB¹ commandée par le Ministère de l'Agriculture en 2016) que l'agriculture biologique apporte des externalités positives au secteur agricole : baisse des pollutions des ressources en eaux, sauvegarde de la biodiversité, réduction des risques pour la santé humaine. A titre d'exemple, les surcoûts imputables aux pollutions des eaux par les pesticides et les nitrates sont aujourd'hui estimés entre 940 et 1 490 millions d'euros par an en France ; les économies liées à l'évitement de ces pollutions grâce à l'agriculture biologique sont estimées entre 20 et 46€/ha. De plus, l'agriculture biologique produit des bénéfices écologiques et sociétaux essentiels : amélioration de la qualité nutritive des produits, création d'emplois, régulation environnementale.

C'est pourquoi nous en appelons à votre mobilisation pour assurer aux paysannes et paysans qui ont su entreprendre une courageuse transition vers l'agriculture biologique, un soutien à la hauteur de leur engagement, et ce pour la PAC de transition et la PAC post-2020.

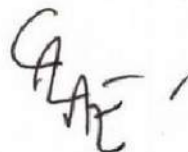
Vous trouverez ci-dessous une proposition de question à soumettre au gouvernement. Selon vos possibilités, nous vous proposons à minima de déposer une question écrite ou orale. Si l'actualité vous le permet, vous pourriez déposer une question d'actualité au gouvernement. Si votre groupe est intéressé, il pourrait poser une question orale avec débat au ministre ou encore mieux, un débat en séance publique.

Certains que vous serez sensibles au risque qu'encourt l'agriculture biologique, nous vous invitons à répondre favorablement à notre requête.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Nicolas Calame

Pour la Confédération Paysanne de l'Indre



¹ <https://agriculture.gouv.fr/quantifier-et-chiffrer-economiquement-les-externalites-de-lagriculture-biologique>

Annexe 5

Représentants de la Confédération Paysanne de l'Indre dans les différentes instances en 2019-2020

COMMISSIONS	Nom Prénom	Tel	Mail
CDOA structures et économie	GOURBAULT Sylvain (1-Nicolas CALAME / 2-Bruno BARDON)	02 54 01 17 66	sylvaingourbault@gmail.com
	BRULET Didier (1-Frédéric GAGNOT/ 2-Sébastien HESLOUIS)	02 54 07 74 06	brulet.concin@voila.fr
CDOA Environnement	CALAME Nicolas et BRULET Didier	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
CDOA commission élevage	CALAME Nicolas	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
CDOA Agridiff	BARDON Bruno	02 54 38 95 83	bruno.bardon036@orange.fr
CDOA Commission Agrément GAEC	BRULET Didier (suppléant Bruno Bardon)	02 54 07 74 06	brulet.concin@voila.fr
CDPENAF	GUENIN Philippe	02 54 36 94 91	mguenin@free.fr
Stage 21h – Installation	CALAME Nicolas / BRULET Didier	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
Agriculteur Demain	BARDON Bruno	02 54 38 95 83	bruno.bardon036@orange.fr
Commission consultative des baux ruraux	Bruno Bardon comme représentant Conf' (sans voix délibérative) - Jean-Pierre Fonbaustier (T) et Nicolas Calame (S) choisis pour le collège preneur (2018-2023)	02 54 38 95 83	bruno.bardon036@orange.fr
Tribunal paritaire des baux ruraux	Personne de la Conf choisi pour 2018-2023		-
Commission Départementale d'Aménagement Foncier (remembrement, géré par CG)			-
Calamités	PARYSECK Jean Michel	02-54-40-41-58	jean-michel.parysek@orange.fr
Élus Chambre départementale	CALAME Nicolas	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
	FONBAUSTIER Jean-Pierre	02 54 49 07 64	fonbaustier.jp@wanadoo.fr

Commission AB de la ferme des Bordes (élu Chambre)	CALAME Nicolas	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
Comité d'orientation de la chambre d'agriculture:			-
Comité d'Orientation Installation/Transmission (COIT)	CALAME Nicolas	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
Comité d'orientation de l'Elevage	CALAME Nicolas	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
Comité d'Orientation Agronomie	FONBAUSTIER Jean-Pierre	02 54 49 07 64	fonbaustier.ip@wanadoo.fr
Comité d'Orientation de l'Environnement	FONBAUSTIER Jean-Pierre	02 54 49 07 64	fonbaustier.ip@wanadoo.fr
emploi-formation	FONBAUSTIER Jean-Pierre	02 54 49 07 64	fonbaustier.ip@wanadoo.fr
Elu Chambre régionale			-
CESER	MOREAU Jean-Claude	02 54 48 24 85	moreaulacs@hotmail.com
Comité dep SAFER	MOREAU Michel (suppléant : Daniel Calame)	02 54 48 13 92	moreau.am@wanadoo.fr
CFAAD (=CFA)	BARDON Bruno	02 54 38 95 83	bruno.bardon036@orange.fr
CFPPA			-
EPLEFPA (Naturapolis) (Chateauroux-Le Blanc)	BARDON Bruno	02 54 38 95 83	bruno.bardon036@orange.fr
Comité national de la Conf	BEAUBOIS Laurent (45), 1T et 1 S vides		-
Comité régional de la Conf	MOREAU Laurent	02 54 37 54 67	laurent.moreaucp36@orange.fr
	FONBAUSTIER Jean-Pierre	02 54 49 07 64	fonbaustier.ip@wanadoo.fr
GDMA	<i>Porte-parole</i>		-
GDMA commission bovine	JAMBUT Denis si non, éleveurs bovins du comité	02 54 30 19 94	cdjambut@free.fr
GDMA commission ovine	JOYEUX Bertrand		-

GDMA commission caprine	MOREAU Laurent	02 54 37 54 67	laurent.moreaucp36@orange.fr
GDMA commission porcine			-
Bien-être animal (Commission des élevages présentant des anomalies)	MOREAU Julien	06 77 17 01 44	julienmoreau@netcourrier.com
CUMA	<i>Porte-parole</i>		-
VIVEA régional	FOUCHEZ Marie Agnès (Loiret – région)		-
Irrigation	BRULET Didier	02 54 07 74 06	brulet.concin@voila.fr
Observatoire des ressources en eau	BRULET Didier	02 54 07 74 06	brulet.concin@voila.fr
Natura 2000 / Aires protégées	HESLOUIS Sébastien	02 54 39 47 28	lacarriere@orange.fr
Commission agricole du PNR			-
Suivi Social (MSA – Retraite...)	REULIER Nadine (RINGON Michel + PARYSECK Jean (Asso Dep Agri Retraité ADAR))	02 54 30 01 79	reulier.nadine.louis@wanadoo.fr
Groupama	BRULET Robert	02 54 22 31 15	robert.brulet@orange.fr
Foncier (groupe régional)			-
Pays	M. BIETS (Champagne) / C. CALAME (Val de Creuse- Val d'Anglin) / P. REULIER – P. AUBAILLY – Y. GUENIN (La Châtre)		-
Service de remplacement (Geadra)			-
Cartographie des cours d'eau	Daniel CALAME	02 54 61 07 19 / 06 87 36 26 04	daniel.calame@orange.fr
Responsable de la publication du Berry Paysan	Philippe GUENIN	02 54 36 94 91	mguenin@free.fr

Annexe 6 : Revue de presse 2019 non exhaustive

indre actualité

environnement

Renforcer " l'accès à l'eau potable " plutôt que l'irrigation

Ardentes. La protection de la ressource a été débattue à la Fête de l'agriculture de la Confédération paysanne. La réflexion porte sur un nouveau modèle.

Le phénomène ne s'arrête plus Christian Toussaint, membre du groupe eau d'Indre-nature, alerte le public lors de la conférence Plus chaud, moins d'eau, quelle agriculture ?, organisée par la Confédération paysanne, samedi.

L'expert souligne : « En vingt-quatre ans, la température a augmenté d'un degré et le débit des rivières a baissé de 10 %. Avec des moments critiques, en septembre et octobre où on enregistre jusqu'à moins 60 % de débit dans les cours d'eau. »

Les plans d'eau s'évaporent deux fois plus

« L'irrigation, c'est de la rigolade », plâsse Christian Toussaint. Le phénomène représente une part congrue de l'épuisement de la ressource. En revanche, « le phénomène d'évaporation est doublé sur un plan d'eau par rapport à une rivière. Or, dans l'Indre, nous sommes le champion national des plans d'eau », s'inquiète-t-il. « L'eau est un bien commun. Il faut prioriser l'accès à l'eau



des céréales, le maïs notamment, vise l'alimentation du bétail. Il faut veiller à équilibrer les choses et que l'alimentation humaine reste majoritaire. »

Face aux difficultés de gestion de la ressource, l'agriculteur prône l'adaptation d'espèces, l'exploitation de modes de cultures préservant la fertilité des sols et encourage la recherche de méthodes d'irrigation alternatives à l'aspersion. « Et peut-être aller vers des systèmes plus complexes pour diversifier les revenus », suggère-t-il.

En raison du réchauffement climatique, le public propose de cultiver du sorgho en lieu et place du maïs. La pèche, économe en eau, se heurte au refus des formulateurs de l'intégrer dans l'alimentation animale. Didier Brulet, responsable de la Confédération paysanne de l'Indre à l'Observatoire de la ressource en eau (ORE) répond : « Pour mes pentes, je ne peux substituer le sorgho au maïs en raison de la présence de tanins, par exemple. »

La problématique de la gestion de l'eau s'apparente à un puits sans fond.

Les cours d'eau servent aussi à refroidir les centrales : « Si dans 40 jours il ne pleut pas, EDF arrêtera Civaux », prédit Christian Toussaint.

potable », contextualise Christian Gauclidean, agriculteur du Loir-et-Cher, alors que les voisins creusols connaissent une grave pénurie. L'invité de la Confédération paysanne s'interroge sur l'irrigation de certaines cultures : « La moitié

A. Ga.

Environnement

Une fête agricole pour défendre l'environnement

Face au réchauffement climatique, le concept d'agriculture paysanne, qui sera mis à l'honneur samedi lors d'une fête agricole, séduit de plus en plus consommateurs et jeunes agriculteurs.

AGRICULTURE

Réunies pour les porteurs de projets agricoles

□ C'est la rentrée aussi pour les éleveurs et cultivateurs du Berry. Aussi la Chambre d'agriculture de l'Indre organise-t-elle une réunion à destination des porteurs de projets agricoles, mercredi 11 septembre à 9 h, dans ses locaux de Châteauroux. Contact : Tél. 02 54 61 61 77.

À la découverte de la filière légumes à Saint-Amand

□ Comment développer une production légumière sur son exploitation sans connaître précisément les démarches à entreprendre pour la mettre en place ? Difficile. La Chambre d'agriculture du Cher organise donc une journée découverte de la filière légumes, jeudi 12 septembre de 9 h 30 à 17 h. Les participants auront ainsi la possibilité de découvrir les éléments techniques pour affiner leur projet. Le rendez-vous est fixé à la Chambre d'agriculture à Saint-Amand. Contact : Tél. 02 48 23 04 53.

FAUCONNERIE

Suspension de la chasse au courlis cendré

□ La chasse au courlis cendré est fermée. Le Conseil d'Etat vient en effet de récuser la gestion adaptative des espèces proposée par les chasseurs en annulant l'arrêté du ministère de la Transition écologique qui autorisait le prélèvement de 6 000 courlis cendré depuis le 3 août dernier. La Fédération des chasseurs dénonce notamment « une décision arbitraire » et rappelle « qu'environ 10 000 oiseaux étaient prélevés l'an dernier et que la décision de baisser à 6 000 répondait aux demandes de la Commission européenne ». De son côté, la Ligue protectrice des oiseaux salue cette « bonne nouvelle pour un oiseau inscrit sur la liste rouge des espèces menacées ».

AGRICULTURE

Canciller gestion forestière et gestion cynégétique

□ Si bon nombre de propriétaires forestiers cherchent régulièrement à mettre en place des mesures d'amélioration ou de correction à la fois sylvicoles et cynégétiques, il est toutefois nécessaire de réaliser au préalable un bon diagnostic de l'équilibre forêt-gibier. À ce titre, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et le Cefet de l'Indre organisent une réunion gratuite pour les propriétaires forestiers à Neulay-les-Bols, samedi 7 septembre à 9 h 30, pour apprendre à concilier gestion forestière et gestion cynégétique. Contact : Tél. 06 14 52 88 84.



□ Environ 500 personnes avaient participé à la fête de l'agriculture paysanne en 2018.

Il faut croire que les catastrophes environnementales récurrentes commencent à trouver écho auprès du grand public. Si l'Amazonie, considérée comme le poumon vert de la planète, part en fumée à l'autre bout du monde à cause de la déforestation agricole, le Berry n'est pas épargné non plus par les problèmes dus au réchauffement climatique. Déjà frappée par une interminable sécheresse en 2018, la région est de nouveau confrontée au manque d'eau depuis le début de l'été. Dans ce contexte lourd, le modèle de l'agriculture paysanne suscite de plus en plus l'intérêt du grand public et de certains jeunes exploitants agricoles. « On a l'impression qu'il se passe quelque chose cette année, assure Gabrielle Montéard, animatrice à l'Association de développement de l'emploi agricole et rural de l'Indre (Adeari). Il y a un début de prise de conscience. Les gens commencent à se rendre compte

qu'il y a un problème quand ils voient les cours d'eau et les étangs à sec. Les consommateurs sont désormais très sensibles aux productions locales et bio, tandis que les jeunes agriculteurs sont intéressés par une forme d'agriculture plus respectueuse de l'environnement ». Ce modèle agricole est défendu depuis toujours par l'Adeari et le syndicat agricole de la Confédération paysanne

« Concrètement, nous prôtons des fermes à taille humaine, respectueuses de l'humain et de l'environnement, précise Gabrielle Montéard. Au-delà de l'aspect écologique, c'est une vision globale pour le territoire. En permettant à plus de petits exploitants de s'installer, on contribue ainsi à améliorer la vie économique dans les zones rurales. »

Des animations au Moulin de Virolon à Ardentes

Ce modèle d'agriculture paysanne sera en toile de fond de la prochaine fête agricole organisée par l'Adeari et la Confédération paysanne, samedi 7 septembre à 15 h, sur la ferme de Jean-Philippe Magne au Moulin de Virolon à Ardentes. Comme tous les ans, la manifestation permet ainsi au grand public de découvrir les caractéristiques de ce modèle agricole, à travers plu-

sieurs animations. « On estime qu'environ 500 personnes ont participé à l'événement l'an dernier, révèle Gabrielle Montéard. Les gens viennent tout changer avec les paysans. Ils sont très curieux. » Samedi, les festivités débiteront dès 9 h 30 avec une randonnée commentée par un pédologue (spécialiste de l'étude des sols) et un botaniste, afin d'apprendre à identifier la flore locale. À partir de 15 h, un marché paysan sera installé sur la ferme tandis que des associations locales présenteront leurs initiatives agricoles et environnementales pour développer le territoire, au sein du village associatif. Un cercle de parole sur le thème « Être paysanne parmi les paysans » sera également organisé afin de débattre sur la place de la femme dans l'agriculture, avant la conférence « Plus chaud, moins d'eau, quelle agriculture ? » qui permettra d'échanger sur la future gestion de l'eau dans ce contexte de dérèglement climatique. En parallèle, un atelier découverte de bière artisanale sera animé par un brasseur de l'Indre tandis que Jean-Philippe Magne proposera une visite guidée de sa petite production de fruits et légumes biologiques. Enfin, la soirée s'achèvera par un repas paysan composé par les producteurs et, surtout, par un concert de rock. ■ Antoine Bertaux • Contact : Tél. 02 54 61 62 40 ou transmission.adeari@gmail.com

FONGES ET FLORULE

Pycnoporellus fulgens

FULGENCE !... DE FULGUR : LA FOUDRE, L'ÉCLAIR, NE PUT RÉSISTER DANGLARD.

Ou du verbe fulgeo : lancer des éclairs, luire, éclairer, briller. Au sens figuré, briller, être illustre, se manifester avec éclat.

Pas de doute. Notre tramète luît, brille, fulmine de son orangé vif dans l'obscurité de la saulaie-bétulaie, se détachant sur la mousse et le noir et blanc du bouleau qui porte ses consoles étagées. Mais il y a plus que cela. Elle ne se contente pas de fulgurer de son incroyable couleur

comme son cousin l'imberbe *Pycnoporus cinnabarinus* -, elle exhibe les atours d'une tramète au sommet de sa plénitude : forme idéale en éventail, et toison veloutée-laineuse zonée concentriquement de bourrelets pulvinés, dont l'alternance orange clair ou saturé augmente le flamboiement. En d'autres termes, si *Pycnoporus cinnabarinus* est la pastille orange-rouge dans la palette du peintre, *Pycnoporellus fulgens* (Fries) Donk en est l'œuvre émergée. Ce polypore est largement distribué en Europe, mais très rare partout. Imaginez alors mon émotion quand je le



rencontrai pour la première fois en cette fin d'été, sur une des deux petites îles de Vauvèze, sur le lac de Vassivière. Il colonise surtout les conifères morts, mais aussi quelques feuillus, tels les peupliers et les bouleaux. ■

Richard Bernier
Photo d'Yvan Bernier

1 : Fulgence : nom d'un être démoniaque dans le roman de Fred Vargas Sous les vents de Neptune, dont un personnage se nomme Danglerd.
2 : Pycnoporellus : du grec pūknos : dru, serré ; à pores denses et serrés.

Un mois de juillet très chaud et très sec dans le Berry

Personne n'en doutait vraiment mais le dernier mois de juillet fut exceptionnellement chaud et sec dans le Berry. Comme partout en France, des records de chaleur ont été battus et les températures moyennes ont très largement dépassé les normales de saison (+2,2 °C), selon les chiffres récents de l'association Météo Centre. Sur l'ensemble du territoire, le mercure a régulièrement franchi la barre des 25 °C, dépassant même celle des 40 °C lors de l'épisode de canicule de la dernière décennie. Cette vague de chaleur a également été marquée par un important déficit de précipitations. S'il n'est tombé que 29,6 mm à Châteauroux contre 56,6 mm habituellement (-48 %), la baisse fut encore plus spectaculaire à Bourges où Météo Centre n'a relevé que 11,6 mm en juillet 2019. Un chiffre bien en deçà des normales pour un mois de juillet (66,1 mm). À l'instar du Berry, l'ensemble des départements du



Centre-Val de Loire ont été frappés par ce manque de précipitations avec un record à Romorantin (Loir-et-Cher) où il n'est tombé que 2,2 mm ! Seules certaines régions, touchées par des averse orageuses, ont échappé un peu au marasme. Reste que la situation hydrologique en région Centre, et particulièrement dans le Berry, est toujours préoccupante. Car si le mois d'août a été marqué par le retour de faibles précipitations, elles n'ont pas permis de faire remonter suffisamment le niveau des cours d'eau berrichons. ■ A.B.

INDRE

L'EAU EN QUESTION À LA FÊTE PAYSANNE

Samedi, les militants de la Conf paysanne et l'Adeari invitent le public à Ardentes, à la ferme maraîchère bio du Viroton, pour fêter la fin des moissons. Cette année, impossible de faire l'impasse sur la problématique de l'eau, abordée notamment lors d'une conférence. « On est au bord de l'Indre, il est donc logique d'aborder cette thématique plus que jamais d'actualité, explique Nicolas Calame, porte-parole de la conf. La question est de savoir comment nous, monde agricole, on peut répondre à ça. Les retenues d'eau ne peuvent pas être une réponse satisfaisante. On voit d'ailleurs les étangs de la Brenne en ce moment et puis faire des bassins, c'est aussi ne pas se remettre en question. On n'est pas non plus forcément opposés. Il y a toujours eu de l'irrigation mais il faut être raisonnable et fixer les priorités. Il y a des tas de techniques à mettre en place pour économiser l'eau qui va de toute façon être amenée à se raréfier. Dans un pays qui a fait le choix du nucléaire comme nous, s'il n'y a plus d'eau, il faut comprendre que l'on devra éteindre les centrales. Il va donc falloir trouver des solutions. Par exemple, irriguer du maïs pour faire de l'éthanol, c'est une aberration »

Une fête foraine se tiendra samedi 7 au dimanche 15 septemb

Ardentes

L'agriculture paysanne à Viroton

La fête de l'agriculture paysanne aura lieu samedi 7 septembre au moulin de Viroton. De 9 h 30 à 15 h, randonnée commentée par Joël Moulin (pédologue) et Blandine Grillon (botaniste). Sur inscription uniquement. À partir de 15 h, ateliers d'échanges et de découverte de produits et de savoir-faire locaux. Visite guidée de la ferme à 15 h 30. Village associatif présentant les initiatives agricoles et citoyennes du territoire. Marché de producteurs. À 17 h, conférence sur le thème *Plus chaud, moins d'eau, quelle agriculture ?* À 19 h, repas paysan à composer auprès des producteurs. Animation musicale avec Diether Krebel. À 22 h, concert avec Trafik Drone (rock'n'roll). Lire également en page 32. Renseignements : 02 54 61 62 40. Inscriptions pour la randonnée commentée : transmission.adeari@gmail.



Hôte de la fête, Jean-Philippe Magne présente sa production de fraises et framboises aux portes-paroles de la conf', Nicolas Calame et Sylvain Gourbault.

Samedi, les militants de la Conf' paysanne et l'Adeari invitent le public à Ardentes, à la ferme maraîchère bio du Virolon, pour fêter la fin des récoltes et des moissons. Cette année, impossible de faire l'impasse sur la problématique de l'eau, abordée notamment lors d'une conférence.

Fraises, framboises et eau à la fête de l'agriculture paysanne

Marché de producteurs, ateliers d'échanges et de découverte de savoir-faire, visite de ferme, village associatif, repas paysans, concerts de Trafik Drone (rock'n'roll). Voilà le programme qui attend les visiteurs samedi à Ardentes, au lieu-dit Virolon, un petit coin ombragé au bord de l'eau. Profitant de la fête, la conf' paysanne lancera d'ailleurs un débat sur la question de la gestion de la ressource eau.

« On est au bord de l'Indre, il est donc logique d'aborder cette thématique plus que jamais d'actualité », explique Nicolas Calame, porte-parole de la conf'. La question est de savoir comment nous, monde agricole, on peut répondre à ça. Les retenuës d'eau ne peuvent pas être une réponse satisfaisante. On voit d'ailleurs les étangs de la Brenne en ce moment et puis faire des bassins, c'est aussi ne pas se remettre en question. On n'est pas non plus forcément opposés. Il y a toujours eu de l'irrigation mais il faut être raisonnable et fixer les priorités. Il y a des tas de tech-

miques à mettre en place pour économiser la ressource eau qui va de toute façon être amenée à se raréfier. Dans un pays qui a fait le choix du nucléaire comme nous, s'il n'y a plus d'eau, il faut comprendre que l'on devra éteindre les centrales. Il va donc falloir trouver des solutions. Par exemple, irriguer du maïs pour faire de l'éthanol, c'est une aberration. » Installé en-bio depuis six ans sur la ferme de Virolon où il produit des fraises, framboises, poires, pommes et tomates, Jean-Philippe Magne présentera justement les techniques qu'il met en œuvre pour limiter sa consommation d'eau, comme celle de l'irrigation au goutte à goutte. « Il faut aussi respecter les lois et les décrets d'interdiction, insiste-t-il. Si besoin, il y a des dérogations à demander et s'y tenir. Il faut s'adapter aux quantités d'eau disponibles. Il y a besoin d'une prise de conscience individuelle. »

La conférence sur la thématique de l'eau (17 h) sera animée par Christian Toussaint, référent eau à

l'association Indre Nature. Il fera un état des lieux de la ressource dans le département (réserves de surface et souterraines). Les militants ont invité des irrigants pour débattre, afin de « confronter les points de vue sans s'affronter ».

« Fête de l'agriculture paysanne », samedi 7 septembre à partir de 15 h (9 h 30 sur inscription pour la balade commentée avec un pédologue et une botaniste) ferme du Virolon, sur la D19 direction Tranzout depuis le centre-ville d'Ardentes (hébergement prévu). Coordonnées GPS : 46°41'50" N, 1°50'37" E. Détail du programme sur indre.confederatoinpaysanne.fr - inscription à la balade au 02 54 61 62 40.

« Piouk is not dead », la bière de la conf'

Présentée pour la première fois lors de la fête paysanne, la bière de la conf', la « Piouk is not dead », sera disponible en bouteille et à la tireuse. Une blanche qui tire à 4,7°, élaborée à la brasserie La Palisse, un établissement installé à Nuret-le-Ferron depuis trois mois. La bière est brassée à partir de céréales des paysans de la conf'. Brassage en quantité limitée, à déguster avec modération.

agriculture

La Fête de l'Agri se penche sur la problématique de l'eau

Ardentes. La Confédération paysanne organise sa grande fête annuelle samedi. L'occasion de débattre sur la question de l'eau dans un contexte de sécheresse.

Comme chaque année depuis plus de dix ans, la Confédération paysanne de l'Indre et l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural de l'Indre (ADEARI) organisent leur Fête de l'Agriculture paysanne. « L'année dernière c'était à Tournon-Saint-Martin, indique Gabrielle Montérad, animatrice transmission-installation à l'ADEARI. On essaye d'alterner les cultures montrées aux gens. » Cette année, c'est Jean-Philippe Magne, producteur depuis six ans de petits fruits rouges, légumes, fruits à pépins et noyaux, qui ouvre les portes de sa ferme, au Moulin de Virolon.



Malgré la sécheresse, les fraises et les tramboises de Jean-Philippe Magne (à gauche) sont délicieuses.

« Économiser une ressource qui se raréfie »

Si cette journée est placée sous le signe du divertissement et de la découverte avec une randonnée, une visite guidée de la ferme, un marché de producteurs ou un repas paysan, elle est aussi l'occasion d'organiser un débat sur l'épineuse et actuelle question de l'eau. « C'est la thématique de cette année, indique Nicolas Calame, le porte-parole de la Confédération paysanne de l'Indre. Ça va avec les questions que l'on doit se poser sur le dérèglement climatique et comment le monde agricole peut remédier à cette situation. »

Une conférence - intitulée *Plus chaud, moins d'eau, quelle agriculture ?* - est organisée à partir de 17 h. « L'objet est de confronter les points de vue sur l'eau et de définir des priorités, ajoute Philippe Guénin, ancien producteur de lait bio à Bussières-d'Aillac. Il va falloir

trouver des solutions. » Pour Nicolas Calame, « l'eau est un problème de société, d'où l'utilité de réunir tout le monde autour de la table. » Il estime également qu'il y a « tout un tas de choses sur lesquelles on peut travailler pour économiser une ressource qui se raréfie. » Il

étaye ses propos avec l'adage *Un binage vaut deux arrosages*. Jean-Philippe Magne, l'hôte de cette édition est lui aussi très inquiet. « On ne peut pas utiliser l'eau comme ça, estime-t-il. Il faut s'adapter à la quantité disponible. Chacun doit prendre conscience de la situation. » Car si certains agriculteurs et irrigants sont parfois montrés du doigt vis-à-vis de leur gestion de l'eau, la situation concerne également les particuliers. Les efforts doivent venir de toutes les parties.

Louis-Bertrand Bruhin

Programme complet sur indre.confederationpaysanne.fr
Entrée libre, dès 15 h.

en savoir plus

La Fête de l'Agriculture paysanne sera également l'occasion pour le « Café » de lancer sa bière. Baptisée *Plouk* (en breton, cette bière blanche légère (4,7 %) est basée sur la brasserie la Palisse, située à Nuret-la-Ferrière. La particularité, c'est qu'elle est faite en partie avec des céréales

des producteurs de la Confédération paysanne de l'Indre, comme Sylvain Gauthier, agriculteur installé à Saint-Gaultier. A déguster lors du repas paysan qui débutera à 19 h et qui sera fait en fonction de ce que les producteurs ont à proposer.

Sécheresse : le département placé en situation de débit de crise

Suite à la dégradation continue de la situation hydrologique sur le bassin versant de la Théols, c'est maintenant l'ensemble du département qui est placé en situation de débit de crise (DGR). Dans la continuité des semaines précédentes, les membres de l'Observatoire de la ressource en eau (ORE) se sont réunis mercredi 4 septembre afin de réaliser un point sur la situation hydrologique du département.

Un nouvel arrêté

Suite aux dernières données, il apparaît que le débit de la Théols est maintenant passé depuis plusieurs jours en dessous du seuil de débit de crise.

Face à ce constat, les membres de l'ORE ont décidé de passer l'ensemble du département de l'Indre en situation de débit de crise. Le nouvel arrêté, qui entrera en vigueur ce samedi 7 septembre à 00 heure, concernera donc tout le département de l'Indre.

Les mesures prises sont destinées à l'ensemble des usagers, elles ont pour objectif de diminuer les pressions qui se font sentir sur les milieux aquatiques et les réserves en eau, notamment pour

l'alimentation en eau potable. Face à cette situation exceptionnelle, il est nécessaire que chacun reste vigilant et adopte les bons réflexes afin de préserver au mieux la ressource.

BONNE RENTRÉE

Jusqu'au 21 septembre 2019

499

MEUBLES SERON



Didier Bruleat, Claude Gaulandreau, Christian Toussaint avec Liémance Vermot-Favre.

Après un été de canicule la confédération paysanne s'interroge naturellement : comment reconsidérer les pratiques agricoles lorsque les cours d'eau s'assèchent.

Quel avenir agricole sans eau ?

Chaque année se tient la fête de la Confédération Paysanne dans une ferme différente de l'Indre. Après les chaleurs destructrices de cet été, le thème 2019 s'est naturellement imposé. Après cinq éditions chez des éleveurs, il s'agissait d'une première session chez un producteur de petits fruits rouges. Si Jean-Philippe Magne a connu les inondations il ya deux ans, il subit comme bon nombre d'exploitants les affres d'une inquiétante sécheresse.

« Les thèmes sont généralement choisis en hiver, puis on trouve une ferme qui pourrait recevoir nos membres, cette année l'actualité nous a tristement donné raison » expliquait peu avant la conférence Nicolas Calame porte-parole depuis sept ans de la Confédération Paysanne de l'Indre.

La problématique du débat proposée samedi au moulin de Viroton à Ardenes était donc : *Plus chaud, moins d'eau, quelle agriculture?* L'Observatoire de la Ressource de l'Eau présente régulièrement la situation hydrologique à partir de l'état des nappes phréatiques et selon les paliers d'alerte instaurés des

mesures préfectorales de restriction d'eau.

« Même s'il s'agit bien de produire avec une efficacité économique, nous voulons exposer nos pratiques agricoles dans ce qu'elles ont de bonnes, vertueuses et certainement perfectibles afin d'être fiers du projet syndical », estimait en préambule Nicolas Calame.

LA MÊME LOI DU PETIT MARAÎCHER AU PLUS GROS EXPLOITANT

Depuis peu dans la profession, Jean-Philippe Magne se veut un irrigant responsable qui doit prioriser ses usages d'eau entre son activité de saison, les réglementations normatives, les contingences d'emploi pour cette production de plein champ immédiatement destinée aux êtres humains. C'est à mettre au regard des proportions d'arrosage des étendues de maïs dont la finalité n'est pas toujours l'alimentation directe de l'homme, mais parfois la production d'éthanol.

« Certaines nappes s'épuisent, les diverses cultures en sont affectées.

De notre quotidien à l'évolution de nos modes de production et consommation, il y a réellement une urgence climatique », s'alarmait le producteur de fruits et légumes.

La discussion s'est ensuite développée entre Christian Toussaint (référént du groupe Eau chez Indre Nature), Didier Bruleat (représentant à l'Observatoire de la Ressource en Eau) et Claude Gaulandreau, représentant de la Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques au comité de bassin de l'agence de l'eau (établissement public du ministère chargé du développement durable).

« Dans certains départements voisins, des camion-éternes d'eau renflouent les châteaux d'eau. Ailleurs c'est à l'eau potable qu'on irrigue ou qu'on refroidit les centrales nucléaires... C'est aussi une eau potable qui s'évapore... » faisait encore remarquer le porte-parole de cette manifestation conjointement organisée par l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Indre.

WILLIAM ETIÈVE

ardentes

Environnement et citoyenneté à la Fête de l'agriculture

La Fête de l'agriculture paysanne offre chaque année la possibilité aux agriculteurs et aux citoyens de se rencontrer.

Cette année, c'est Jean-Philippe Magne, producteur de petits fruits et légumes biologiques, qui a accueilli la Fête de l'agriculture paysanne, sur son exploitation du Moulin de Viroin, à Ardentes. Encore une fois, le rendez-vous mis sur pied par la confédération paysanne et l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural de l'Indre (Adeari) a accueilli de nombreux visiteurs. Pour donner le ton, c'est une randonnée ponctuelle d'une dizaine de kilomètres, dans la Vallée de l'Indre, qui a ouvert les festivités. « L'objectif est de se promener, de donner des clés de lecture en lien avec la végétation, l'histoire etc. tout en échangeant, bien sûr », soulignait, avant le départ, Joël Moulin, pédologue à la chambre d'agriculture. Il encadrerait la randonnée en compagnie de la botaniste Blandine Grillon.

Les produits du terroir

Dans l'après-midi, les pôles d'attraction étaient légion, sur le site de la fête. On y trouvait un beau marché paysan, mais aussi un village associatif qui permettrait aux associations de présenter leurs initiatives agricoles, environnementales ou



La randonnée découverte a donné le coup d'envoi de la fête.

encore citoyennes pour développer le territoire.

Sur le thème *Être paysanne parmi les paysans*, un cercle de paroles permettait d'écouter et

de partager la vision des femmes sur le métier en développant les difficultés, les doutes, mais aussi les joies et les réussites. Mais la Fête de

l'agriculture paysanne, c'est aussi l'occasion de goûter des bons produits du terroir avec, en exclusivité cette année, le lancement d'une bière artisanale baptisée *Flouk is no dead*, réalisée par la brasserie La Palisse, de Nuret-le-Ferron avec des céréales de producteurs de la confédération paysanne.

Enfin, la conférence sur le thème *Plus chaud, moins chaud, quelle agriculture pour demain*, a suscité l'intérêt de nombreuses personnes, tout comme l'animation musicale avec Diether Krebs et le duo Traffic Drone avec son répertoire rock'n roll pur jus.

Cor. NR : Jean-Luc Petitjean



Les produits du terroir ont fait sensation.

ardentes

> Réunion de quartier.

Lundi 9 septembre, à 18 h 30, salle de la mairie, pour les habitants des « Loges de Dressais », « Loges de La Cueilie », « Loges du Plessis » et « Loges de Brenne ».

> Gym volontaire. Reprise

des activités, mardi

10 septembre, au gymnase Aléréa. Activ'gym, le mardi, de 19 h à 20 h, avec Nathalie le jeudi, de 20 h à 21 h, avec Benjamin. Gym douce, le mardi, de 15 h à 16 h, avec Évelyne.

déols

> Country Passion 36.

Reprise des cours, mercredi 11 septembre, à 19 h, à la Maison des associations, 1, rue Jean-Jaurès. Contact : tél. 06.34.41.63.29 ou 06.34.59.74.99.

luzart

> Familles rurales. Reprise

des cours de danse de salon, mardi, de 20 h 30 à 22 h ; cours de hip-hop, les samedis, de 13 h 45 à 14 h 30 pour les petits ; de 14 h 30 à 15 h 30 pour les adolescents ; de 15 h 30 à 16 h 30 pour les confirmés. Contact : tél. 02.54.36.16.60 ou 06.86.44.05.30.

niherne

> Gym volontaire. Reprise

des cours adultes (77 €

l'année), lundi 9 septembre

(puis mercredi), de 20 h à 21 h.

Cours seniors (65 € l'année),

mardi 10 septembre, de 10 h 15

à 11 h 15. Cours adultes et

seniors (100 € par an). Cours

enfants (35 € l'année), mardi

10 septembre, inscriptions de

16 h 30 à 17 h 30 ; cours mardi

de 16 h 50 à 17 h 40 (3-5 ans) et

de 17 h 45 à 18 h 45 (6-10 ans).

Contact : tél. 07.70.01.18.73.

Courriel : gym.niherne36